

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1320, 16 décembre 2009

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances qui se tiendra à Whitehorse (Yukon) le 18 décembre 2009

ATTENDU QUE se tiendra à Whitehorse (Yukon), le 18 décembre 2009, une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances, du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques :

QUE le ministre des Finances, monsieur Raymond Bachand, dirige la délégation québécoise à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances qui se tiendra à Whitehorse (Yukon) le 18 décembre 2009;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre des Finances, de :

— monsieur Sam Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

— madame Mélissa Dumais, chef de cabinet adjointe, Cabinet du ministre des Finances;

— monsieur Luc Archambault, attaché politique, Cabinet du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

— monsieur Gilles Paquin, sous-ministre, ministère des Finances;

— monsieur Bernard Turgeon, sous-ministre associé, ministère des Finances;

— monsieur Brian Girard, sous-ministre adjoint, ministère des Finances;

— monsieur Patrick Déry, sous-ministre adjoint, ministère des Finances;

— monsieur Pierre Plamondon, directeur, Régie des rentes du Québec;

— monsieur Simon Carmichael, conseiller Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

52962